

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADULLACT

ORLÉANS – Conseil Régional Centre-Val de Loire

JEUDI 8 JUIN 2023

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale : 13h00

1. **Rapport moral** [vote]
2. **Rapport d'activité**
 - i. **Équipe**
 - ii. **Adhésions**
 - iii. **Projets**
3. **Rapport financier** [vote]
4. **Présentation des comptes analytiques 2022**
5. **Présentation des rapports du Commissaire aux Comptes**
6. **Approbation des comptes par l'Assemblée Générale** [vote]
7. **Résolution sur l'affectation du résultat** [vote]
8. **Présentation du budget prévisionnel 2023** [vote]
9. **Discussion sur les statuts de l'association(*)**
10. **Présentation d'un nouveau règlement intérieur**
11. **Renouvellement du Conseil d'Administration** [vote] (**)
12. **Questions & informations diverses**

Conformément à l'article 8 de nos statuts, vous avez la possibilité d'ajouter aux questions diverses les points complémentaires que vous souhaiteriez voir abordés. Dans cette hypothèse, nous vous invitons à nous les communiquer dans les meilleurs délais.

(*) Il s'agit de poursuivre les réflexions initiées lors de l'AG 2022 sur le nouveau collègue "contributeur", en discutant trois propositions:

- Qualité de membre: proposition d'être "membre de droit", donc à titre gratuit, après validation ?
- Comptage des voix pour le quorum: avec +15 000 inscrits sur la forge, il est prudent de ne pas comptabiliser ce collègue. Proposition: les membres du collègue "contributeur" ne seraient pas comptabilisés pour l'obtention du quorum.
- Comptage des voix en AG: même constat que pour le quorum. Quelle solution adopter?

(**) Conformément à nos statuts, les membres du Conseil d'Administration doivent être renouvelés par vote en Assemblée Générale, selon la répartition suivante par collègue:

- 15 pour les administrations et collectivités;
- 3 pour les associations;
- 2 pour l'enseignement;
- 2 pour les entreprises;
- 2 pour les individuels;
- 2 pour les contributeurs;
- 1 pour les salariés.